



RESULTAT DU VOTE
Nombre de présents ou
représentés : 23
Voix favorables : 23
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 24/09/2024

DELIBERATION
n° CA 2024-22


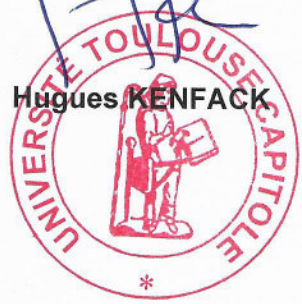
relative au débat d'orientation budgétaire 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L719-5, R719-51 à R719-112

Vu le document d'orientation budgétaire,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2024 de l'université Toulouse Capitole, fondé sur le document annexé à la présente délibération.

Le président du conseil d'administration,


Hugues KENFACK


DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Conseil d'administration du 24 septembre 2024

Document d'orientation budgétaire

Le Décret n° 2014-604 du 6 juin 2014 relatif au budget et régime financier des EPSCP bénéficiant des responsabilités et compétences élargies prévoit qu'un débat a lieu au Conseil d'administration sur les orientations générales du budget de l'exercice en préparation ainsi que sur les engagements pluriannuels en cours ou envisagés. Ce débat d'orientation budgétaire permet ultérieurement de décliner la stratégie et les orientations arrêtées par le conseil d'administration par une lettre de cadrage technique transmise aux services.

Le processus budgétaire de notre université repose sur le calendrier suivant :

- Septembre : débat d'orientation budgétaire et vote des enveloppes de subvention pour charges de service public (SCSP) de recherche et de formation ;
- Octobre : vote en CR et CEVE des dotations de subvention pour charges de service public (SCSP) respectives des équipes de recherche et des composantes et lettre de cadrage technique.

Le présent document a pour objet de nourrir ce débat en exposant les points suivants :

- Contexte institutionnel et choix stratégiques pour 2025 ;
- Cadre budgétaire et gestion des ressources de l'université.

Le contexte institutionnel et les choix stratégiques pour 2025

Plusieurs facteurs exogènes sont venus contraindre progressivement les marges de manœuvre financières de l'établissement depuis 2022 : création du grand établissement TSE (1 M€), mesures salariales nationales non compensées (0,8 M€), hausse du coût de l'énergie (1,5 M€), renégociation de la convention d'occupation de la fondation Jean-Jacques Laffont (0,6 M€). D'autres facteurs endogènes expliquent cette évolution et notamment le nombre d'heures d'enseignement réalisé, au-delà des capacités. L'université sera contrainte en 2024 de prélever sur le fonds de roulement pour financer des dépenses de masse salariale et de fonctionnement.

L'année 2025 s'inscrit dans la poursuite de la modernisation institutionnelle de l'établissement et de la rationalisation des services, avec la création de l'Executive Education and Digital University (EEDU).

Dans le même temps, l'établissement public expérimental réaffirme son souhait de sortir le plus rapidement de l'expérimentation avec le statut de grand Etablissement. Aussi, dès 2025, l'établissement travaillera à faire son autoévaluation dans la perspective de cette sortie.

L'année 2025 verra la création de la fondation partenariale Toulouse capitole université. Cette fondation aura pour ambition de porter le meilleur de l'université et de solliciter les mécènes dans le développement de chaires ou de projets étudiants innovants.

Dans un contexte général de gel des financements publics pour 2025, l'université se doit de renforcer sa capacité à générer, à la fois, des économies et des ressources propres ce qui se traduira notamment :

- En matière de formation, notamment professionnelle, pour développer nos ressources propres, on s'oriente vers la création de nouveaux diplômes professionnalisants, de doubles diplômes, de micro certifications, de programmes s'inscrivant dans l'anticipation aux métiers d'avenir. Ces créations répondront aux besoins des territoires et des partenaires et se devront d'avoir un modèle économique rentable. En outre, le travail de

préparation de la prochaine accréditation a démarré à l'automne 2024. Un cadrage sera proposé aux composantes visant notamment à rationaliser l'offre de formation sur la base d'indicateurs partagés. Le constat a été fait que l'offre de formation actuellement dispensée correspond à plus du double du potentiel enseignant dévolu à l'établissement. L'attribution des enveloppes horaires aux composantes devra donc être questionnée afin de la faire évoluer.

- En matière de recherche, un des objectifs est d'augmenter les réponses aux appels à projets type ERC, AMI SHS, etc. Deux projets de grande envergure sont en cours de dépôts : 2 AMI SHS (Climact/ EPE Toulouse Capitole et Démocratie / Sciences po Paris, EPE Toulouse Capitole comme partenaire) ERC Umberto Grandi (IRIT EPE Toulouse Capitole) et Projet Européen (IRIT EPE Toulouse Capitole). Pour rappel, sur les contrats de recherche Europe, National et Régional, en 2023, 69 réponses à appel à projet ont été effectuées. En 2024, au 1^{er} septembre 46 projets ont été déposés. Il est difficile de se projeter en 2025 tant les réponses dépendent de plusieurs facteurs : activité des enseignants chercheurs, dynamisme des équipes de recherche, disponibilité du personnel compétent à la DAR pour accompagner les équipes, dynamique des AAP ouverts aux SHS. Le taux de réussite aux réponses à AAP se situe autour de 40% en 2023/2024. L'objectif est clairement d'élever la proportion des projets retenus pour augmenter nos ressources et donner plus de moyens aux chercheurs. Le budget de la recherche en 2025 est pour l'instant identique à celui de 2024.
- A l'international, par la volonté de renforcer la coopération via des accords erasmus mudus ;
- En matière de ressources humaines, tout en veillant à la qualité de vie au travail des agents et à la poursuite des pérennisations pour les agents non titulaires en place, réduire les dépenses de masse salariale.
- En matière d'immobilier, poursuivre le travail de valorisation de notre patrimoine en profitant notamment de la mise en service du bâtiment rempart au 1er janvier 2025 et en recherchant des financeurs externes pour les projets en cours.

Le cadre budgétaire et la gestion des ressources de l'université

Dès le budget initial 2024, des difficultés de financement du budget de l'université ont été constatées en raison notamment de dépenses de masse salariale non financées. Entre 2023 et 2024, la masse salariale de l'université augmente, en neutralisant le transfert de titulaires à TSE, de 3,2 M€ dont 0,9 M€ sont compensés par une hausse de SCSP, soit un déficit de financement de 2,5 M€. Pour rappel, les principales composantes de cette augmentation sont :

- Les mesures salariales nationales (+1,5% point d'indice, 5 points d'indice supplémentaires en 2024, prime pouvoir d'achat) pour 1,5 M€ dont seuls 50% (soit 0,8 M€) ont été compensés via la SCSP ;
- Le GVT (+0,5 M€) ;
- La campagne d'emploi (+0,7 M€) ;
- Les créations de poste dans le cadre de l'EPE (+0,2 M€), compensées par la SCSP ;
- La revalorisation indemnitaire IFSE (0,3 M€).

Outre ces hausses de dépenses, la transformation en EPE a induit un partage des moyens entre l'université et TSE qui a restreint les marges de manœuvre de l'établissement, notamment par le transfert du financement de postes vacants (-1 M€). Cela a conduit, dès le vote du budget initial, à une prévision de prélèvement sur fonds de roulement à hauteur de 3,5 M€ pour financer la masse salariale. Cette prévision, à mi-année 2024, est évaluée à la baisse (2 M€) en tenant compte d'excédents de ressources prévisionnels sur les différentes directions.

Le coût des fluides devrait par ailleurs poursuivre son augmentation à hauteur de +1 M€. Les négociations menées début 2024 pour le renouvellement de la convention d'occupation du bâtiment TSE par la fondation Jean-Jacques Laffont ont abouti à une diminution de la redevance d'occupation (- 570 K€). Le déficit prévisionnel de financement sur le budget annexe immobilier s'élève ainsi à -1,2 M€.

Ce contexte impose, dès 2024, de financer des dépenses courantes (masse salariale et fonctionnement) par un prélèvement sur les réserves de l'université. Ces mêmes réserves sont par ailleurs gagées par des projets immobiliers via le plan pluriannuel d'investissements immobilier voté annuellement en conseil d'administration.

La trajectoire nationale des finances publiques et plus particulièrement celle des établissements d'enseignement supérieur laisse par ailleurs présager une diminution potentielle de la SCSP pour 2025. La construction du budget 2025 s'opèrera donc dans un contexte de financement particulièrement contraint impliquant que toute mesure nouvelle doive s'opérer à coût constant, être financée par des ressources propres nouvelles, ou par des économies sur d'autres postes de dépenses.

Afin de garantir la soutenabilité financière de l'établissement sur les années à venir, il est fixé, pour 2025, un objectif de réduction des dépenses de fonctionnement de -10% par rapport aux prévisions de consommation 2024 pour l'ensemble des services support et composantes de formation, permettant de réduire les dépenses à hauteur de 1 M€. En parallèle, des mesures et travaux devant permettre de poursuivre les économies d'énergies sont en cours.

Concernant la masse salariale, les renouvellements de contrats en septembre 2025 feront l'objet d'un examen attentif, avec demande de justification et ne seront donc pas automatiques.

Il sera également nécessaire de prévoir pour la rentrée 2025-2026 des mesures concrètes de réduction de l'offre de formation, qui représente un nombre d'heures d'enseignement réalisées très au-delà des ressources disponibles en potentiel enseignant : les heures consommées en 2024 devraient s'élever à environ 200 000 heures pour un potentiel enseignant de 83 000 heures. A titre d'exemple, la diminution des heures consommées à hauteur de -15% des heures réalisées représenterait 900 K€ d'économies en année pleine. Les mesures suivantes sont ainsi proposées :
les enveloppes horaires dédiées aux diplômés de formation initiale seront diminuées de 20% ;
les décisions d'ouverture de formations en alternance et formations professionnelles seront soumises à une analyse de rentabilité.

La mise à disposition aux composantes des données de la comptabilité analytique, prévue d'ici fin 2024, avec une visibilité sur les coûts directs et indirects par formation, devrait permettre de faciliter et d'objectiver le pilotage de la carte des formations, du coût des fonctions support et de l'allocation interne des ressources.

En conclusion, tout en renforçant notre stratégie, il convient d'avoir une gestion efficace des finances de l'université en augmentant les ressources propres et en rationalisant les dépenses.